



Lycée privé catholique

Demande d'inscription de la seconde à la terminale
INSTITUTION REY
Lycée privé
4342 Route de Neufchâtel - 76230 BOIS-GUILLAUME
Tél. 02 35 71 40 63 - Fax 02 35 71 98 98
e-mail : ce.0761718e@ac-rouen.fr - site : www.institutionrey.com
Lycée sous contrat d'association avec l'Etat

Form with fields: Photo de l'élève, Classe demandée, Année scolaire (2019/2020), N° de dossier

L'élève

Main student information form with sections: Personal details, Languages studied, Facultative teachings, and Administrative details.

Table with 4 columns: Famille, Responsable principal, Conjoint, Tuteur. Rows include contact information like Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, etc.

La correspondance doit être adressée à : Madame et Monsieur [] Madame [] Monsieur [] Tuteur responsable []
Si les courriers (bulletins, factures...) doivent être adressés à une personne, indiquez son NOM- Prénom et adresse :

Versement unique à effectuer lors de l'inscription de 60 € : payables par chèque à l'ordre du lycée Rey le jour du rendez-vous avec le directeur de l'institution Monsieur RADENAC. Mode de règlement :

Ces éléments sont certifiés exacts. Les signataires s'engagent à respecter les obligations dans le règlement de l'Institution Rey, l'engagement éducatif décrit dans le texte ci-dessous (page2) et tout ce qui est afférant aux modalités précisées dans les conditions financières remises dans le dossier.

Fait à ... le : ...
Le Père ou tuteur La mère ou tutrice L'élève

Cadre réservé à l'administration. Décision : [] Admis [] Liste d'attente Observations :

ENGAGEMENT ÉDUCATIF

L'inscription de l'élève désigné sur ce document implique un travail et un comportement compatibles avec les exigences d'un établissement privé catholique définies par le Projet Educatif et le règlement général.

I - TRAVAIL

- a) Il sera conduit par les enseignants conformément aux programmes et examens à préparer.
- b) L'institution REY accepte de recevoir l'élève aux conditions suivantes :
- 1 - travail quotidien, régulier ;
 - 2 - suivi normal et attentif des cours ;
 - 3 - travail effectif dans toutes les disciplines y compris les disciplines facultatives librement choisies en début d'année ;
 - 4 - présence à tous les cours (y compris les disciplines facultatives), à tous les contrôles et devoirs sur table ;
 - 5 - ponctualité à tous les cours et contrôles ;
 - 6 - remise des devoirs et travaux demandés, strictement aux dates indiquées ;
 - 7 - comportement sérieux et discipliné durant toutes les situations vécues dans l'établissement ;
- c) Les parents contrôleront en lien avec l'élève, la bonne exécution des tâches scolaires qui sont les siennes et qui se traduisent généralement par des résultats, notes ou appréciations.

II - COMPORTEMENT

- a) Chacun reconnaît appartenir à une Institution d'Enseignement Privé Catholique et accepte le Projet éducatif qui lui est proposé ainsi que les règles qui en découlent :
- 1 - respect des autres, adultes ou camarades ; - usage d'un langage correct - respect du matériel - correction de la tenue et des attitudes ; respect des règles et calendrier collectifs ;
 - 2 - respect de l'Institution REY dans sa dimension d'école porteuse de valeurs évangéliques
 - 3 - acceptation de confronter et compléter sa pensée par une ouverture ou une découverte de la culture chrétienne.
- b) les parents étant les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, ayant pris connaissance de **l'ensemble du projet éducatif et des règlements afférents** (éducatifs ou administratifs, notamment relatifs aux conditions financières), **en acceptant la totalité des termes**.
- Le non-respect des conditions énumérées ci-dessus fera l'objet d'un avis de la famille et pourra aboutir à dégrader l'Institution de conserver l'élève, même en cours d'année scolaire.